

## TRIBUNAL DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF DES NATIONS UNIES

Cas n°:

UNDT/GVA/2009/5

Jugement n°: UNDT/2009/049/Corr. 1

Date:

26 Janvier 2010

Original:

français

Devant:

Juge Jean-François Cousin

Greffe:

Genève

Greffier:

Víctor Rodríguez

VANGELOVA

contre

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL · DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

## RECTIFICATION

Conseil pour le requérant : Néant

Conseil pour le défendeur: Shelly Pitterman, DGRH/UNHCR

Cas nº: UNDT/GVA/2009/5

Jugement n°: UNDT/2009/049/Corr.1

Le paragraphe 10 du jugement n° UNDT/2009/049 se lit :

Dans son recours devant la CPR, la requérante, si elle a joint sa demande de réexamen au Secrétaire général du 21 août 2008...

Il doit se lire comme suit:

Dans son recours devant la CPR, la requérante, si elle a joint sa demande de réexamen au Secrétaire général du 1<sup>er</sup> avril 2008...



Juge Jean-François Cousin

Ainsi jugé le 26 janvier 2010

Enregistré au greffe le 26 janvier 2010

& Kutor los

Víctor Rodríguez, greffier, TCANU, Genève